

## **Création de l'Observatoire du Tourisme**

La mise en place de l'Observatoire du Tourisme a été annoncée le 13 Janvier 2005 à Ouarzazate, lors d'une conférence de presse présidée conjointement par Monsieur Adil Douiri, Ministre du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Economie Sociale, et Monsieur Jalil Benabbès Taarji, Président de la Fédération Nationale du Tourisme . Une convention de partenariat sera signée ultérieurement pour régir les relations entre l'Observatoire et le Ministère du Tourisme.

Cette annonce intervient suite à la réunion de l'Assemblée Générale Constitutive de l'Observatoire tenue le jour même entre ses fondateurs : la Fédération Nationale du Tourisme, la FNIH, la FNAVM et le Syndicat des Transporteurs Touristiques (STT), le Ministère du Tourisme et l'ONMT.

La création de l'Observatoire du Tourisme vient en application des dispositions de l'Accord Cadre et de son Accord d'Application, signés entre le Gouvernement et la Fédération Nationale du Tourisme les 10 janvier et 29 octobre 2001.

En 2001, les parties signataires étaient convenues de la nécessité de disposer d'un organisme crédible et neutre, chargé de collecter, traiter et publier toutes informations utiles sur le secteur touristique, et en particulier d'analyser l'activité touristique, sa conjoncture nationale et internationale, d'évaluer la compétitivité de la destination et d'élaborer des normes en matière de coûts d'investissement et d'exploitation.

En permettant d'améliorer la visibilité du secteur pour tous les intervenants de la chaîne touristique, aussi bien au Maroc qu'à l'étranger, la création de l'Observatoire aujourd'hui, vise à analyser, de manière fine et continue, l'économie touristique nationale afin de :

§ Faciliter les décisions d'investissement et leur financement en collectant et diffusant les données observées en terme de coût d'investissement et de revenus d'exploitation des unités touristiques. Il visera à vulgariser les normes et usages de la profession à destination notamment du secteur financier national ;

§ Aider les partenaires public et privé à la prise de décision dans la conduite de «Vision 2010», notamment au plan de la programmation des nouvelles capacités, en liaison avec la fréquentation touristique et le positionnement pris de la destination.

Pièce essentielle du dispositif de suivi et de pilotage de la Vision 2010, l'Observatoire est également un outil d'orientation et de promotion du développement touristique ; venant en renfort des dispositifs publics ou privés existants, l'Observatoire sera l'une des instances où s'épanouira le partenariat public/privé sur lequel repose le nouveau programme touristique national, et devrait contribuer à la construction d'une économie touristique pérenne et rentable.

L'Observatoire, institué sous la forme d'une association à but non lucratif, sera régi par les règles et procédures usuelles de Bonne Gouvernance, sous l'autorité d'un Conseil d'Administration composé des représentants du secteur public et privé. Son Président sera issu du secteur privé et proposé par la Fédération Nationale du Tourisme.

Dans le cadre de ce partenariat, et afin d'assurer un démarrage immédiat de l'Observatoire, le Ministère du Tourisme mettra à contribution ses ressources humaines, techniques et financières pour la réalisation des premières études et tableaux de bord. L'Observatoire élargira et diversifiera aussitôt que possible ses ressources financières par le biais de vente de services, d'abonnements, de dons, ou de sponsoring.

A travers une meilleure connaissance de l'activité touristique et une bonne analyse de la concurrence, l'Observatoire du Tourisme contribuera également à améliorer la visibilité du secteur pour les différents intervenants marocains et étrangers, ce qui facilitera l'investissement et son financement, et permettra un pilotage fin et mieux maîtrisé de l'économie touristique nationale.